منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة
联合国粮食及农业组织
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций
Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie) Télécopie: +39 0657053152 Tél.: +39 0657051 www.fao.org

Notre réf.: C/AGA-5 4 mars 2019

Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Élaboration du rapport de synthèse intérimaire sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur de se référer à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), créée en vertu du paragraphe 1 de l'article VI de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Commission est un espace intergouvernemental de débat et de négociation sur les questions relatives à la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture.

En 2009, la Commission est convenue d'un processus de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (le *Plan d'action mondial*), lequel prévoit l'élaboration par les pays, tous les quatre ans, de rapports intérimaires sur la mise en œuvre au niveau national. Sur la base des rapports intérimaires des pays et d'autres contributions qu'elle aura reçus, la FAO élaborera un rapport de synthèse intérimaire, qui sera présenté au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa onzième session ordinaire, prévue en juin 2020.

La FAO invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à nommer un coordonnateur national pour la gestion des ressources zoogénétiques, qui sera notamment chargé de coordonner l'élaboration du rapport intérimaire national et à communiquer ses coordonnées dès que possible au responsable du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques, à l'adresse DAD-IS@fao.org. La plupart des gouvernements ont déjà désigné un coordonnateur national. On peut consulter la liste à jour des coordonnateurs nationaux à l'adresse http://www.fao.org/dad-is/national-coordinators/fr/.

Afin de faciliter la tâche des pays, la Commission a demandé à la FAO de mettre au point un questionnaire électronique en ligne auquel les pays répondront et qui constituera leur rapport intérimaire national. À partir du 15 mars 2019, tous les coordonnateurs nationaux seront contactés individuellement. On leur communiquera un nom d'utilisateur et un mot de passe qui leur permettront d'accéder au questionnaire. Des instructions pour remplir le questionnaire seront communiquées dans la lettre d'invitation, ainsi que dans le questionnaire lui-même.

Les pays sont en outre invités à actualiser régulièrement les données concernant leurs ressources zoogénétiques dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (http://www.fao.org/dad-is/).

La présente communication est envoyée aux destinataires des Membres de la FAO, selon les voies de communication officielles de la FAO:

Pour SUITE À DONNER/INFORMATION, selon le cas:

- Destinataires principaux (Ministres des affaires étrangères ou de l'agriculture et autres destinataires désignés par le gouvernement);
- Représentants permanents auprès de la FAO/Ambassades.

Elle est également adressée aux chefs de secrétariat de certaines organisations internationales.

La FAO tient à souligner combien il est important d'établir des rapports intérimaires nationaux et de tenir à jour les données nationales dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques afin qu'ils constituent pour les pays de véritables instruments stratégiques au service de la gestion durable des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. De même, la création de mécanismes nationaux, par exemple des comités consultatifs sur les ressources zoogénétiques, est nécessaire pour que toutes les parties prenantes puissent participer à la mise au point du rapport intérimaire national.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture saisit cette occasion pour renouveler à ses Membres, ainsi qu'à leurs représentations permanentes et ambassades accréditées, l'assurance de sa haute considération.